

DELIBERATION

APPROBATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT, DU COMPTE D'INVESTISSEMENT, DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS, DU COMPTE DE VARIATION DE LA FORTUNE ET DU BILAN

Vu l'article 30, al. 1, lettre f) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le compte administratif pour l'exercice 2002 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2002 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le département,

Vu le rapport de la Commission Administrative, financière et juridique du 09 avril 2003

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du 28 avril 2003,

D E C I D E, à l'unanimité, soit

par 14 voix favorables 0 voix défavorable 0 abstention

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2002.
 2. D'approuver le compte de fonctionnement 2002 pour un montant de **Frs 5'714'849.46** aux charges et de **Frs 8'203'487.71** aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **Frs 2'488'638.25**
 3. D'approuver le compte d'investissement 2002 pour un montant de **Frs 1'444'513.96** aux dépenses et de **Frs 229'081.70** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **Frs 1'215'432.26**
 4. D'approuver l'augmentation des investissements nets de **Frs 1'215'432.26** par l'autofinancement à raison de **Frs 4'378'600.80** au moyen de la somme de **Frs 1'889'962.55** représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à **Frs 2'488'638.25**.
- L'excédent de financement s'élève à **Frs 3'163'168.54**
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à **Frs 2'488'638.25** représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2002
 6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2002, totalisant tant à l'actif qu'au passif **Frs 54'722'670.56**.